

**Point 9.1 de l'ordre du jour : Aperçu de l'objectif régional 1 :
Les peuples océanien bénéficient d'une meilleure
résilience face aux changements climatiques**

Objet du document

1. Fournir à la réunion une vue d'ensemble des priorités clés pour soutenir la mise en œuvre et la réalisation de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2022 - 2023.

Introduction

2. Au cours de la période biennale 2022-2023, le PROE continuera à aider les Membres à atteindre leurs objectifs et à construire un Pacifique qui soit résilient face aux changements climatiques. Le présent document de travail donne un aperçu des principales activités et initiatives devant être mises en œuvre par le PROE au cours de la prochaine période biennale.

Principaux domaines d'intervention pour 2022-2023 :

Objectif régional 1.1 : Renforcer la capacité des Membres des îles du Pacifique à diriger, à hiérarchiser et à gérer l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation et la réduction des risques de catastrophe pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement et leurs obligations volontaires et légales en vertu des accords régionaux et internationaux.

3. Le PROE continuera d'aider les Membres à mettre en œuvre des activités clés liées à l'examen et à l'élaboration de politiques en matière de changements climatiques, à l'intégration des changements climatiques au niveau opérationnel et au renforcement de la gestion des connaissances par le biais du projet PACRES du programme intra-ACP du 11^e FED.
 - Les pays qui seront soutenus dans l'intégration de la résilience aux changements climatiques, y compris le développement d'outils d'aide à la décision, sont Kiribati et Nioué.
 - Les pays qui seront soutenus pour renforcer la gestion des connaissances, y compris les portails sur les changements climatiques, sont les États fédérés de Micronésie, Palau, Tonga et Tuvalu.
 - Le Portail océanien sur les changements climatiques sera renforcé afin d'améliorer le partage d'informations et le courtage de connaissances.
4. Le PROE aidera les membres à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) par le biais du Pôle CDN et des programmes du PROE. En outre, le PROE offrira une assistance technique supplémentaire par le biais du Tomai Pacifique (anciennement connu sous le nom de Mécanisme régional de soutien technique).
5. Le PROE soutiendra la mise en œuvre de projets de plans nationaux d'adaptation (PNA) financés par le Fonds vert pour le climat pour Tuvalu, Nauru et les États fédérés de Micronésie (EFM). Les projets PNA aideront ces pays à développer leurs actions d'adaptation à moyen et long terme afin de minimiser les effets des changements climatiques sur leurs communautés et leurs sources de revenus.

Objectif régional 1.2 : Réduire au minimum les pressions multiples sur les écosystèmes fragilisés des îles du Pacifique en mettant en place des approches écosystémiques pour s'adapter aux changements climatiques, notamment des mesures de lutte contre l'acidification des océans et l'élévation du niveau de la mer, afin de préserver la biodiversité et d'apporter de services écosystémiques étayant les moyens d'existence et favorisant un développement durable.

6. Grâce aux projets du PNA respectifs de Tuvalu, Nauru et des EFM, les solutions axées sur les écosystèmes et la nature seront intégrées et considérées comme faisant partie d'un ensemble de solutions d'adaptation pour répondre aux besoins d'adaptation qui sont informés par les évaluations de la vulnérabilité et des risques liés aux changements climatiques.
7. Le PROE continuera à soutenir la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), le Samoa, les Îles Salomon et Vanuatu dans la mise en œuvre de projets pilotes d'adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) par le biais du projet PACRES du programme intra-ACP du FED11 et du projet MEBACC financé par Monaco. Des formations sur les approches d'adaptation écosystémique et les outils de planification ont été développées et seront dispensées via la plateforme de formation en ligne du PCCC.
8. Un accord a été signé avec l'AFD pour la phase 2 du projet sur l'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes du Pacifique (PEBACC+), d'un montant de 5,8 millions d'euros, financé par l'Initiative Kiwa et le FEM français, et sa mise en œuvre a commencé. Il est mis en œuvre aux Fidji, au Vanuatu, aux Îles Salomon, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Objectif régional 1.3 : Renforcer les capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et de services climatologiques améliorés afin d'appuyer la prise de décision et la coordination des Membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique (CMP).

9. Le PROE, par l'intermédiaire du Bureau météorologique du Pacifique, aidera le Conseil météorologique du Pacifique (CMP) à coordonner la mise en œuvre des conclusions de ce dernier, notamment en organisant des réunions régulières des six groupes constitutifs et en alignant les projets et les partenaires sur lesdites conclusions. Comme le recommande la 5^e réunion du CMP, le PROE va en revoir la gouvernance et les activités afin de mieux s'aligner sur la réforme de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la restructuration de l'Association régionale cinq (AR-V) de celle-ci.
10. Le PROE continuera à travailler avec des partenaires tels que l'OMM pour coordonner le soutien aux SMHN afin de développer ou de réviser les législations, les politiques et les stratégies et de renforcer les systèmes hydrométéorologiques et d'alerte précoce dans le Pacifique par le biais du projet CREWS 2.0 (Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques) et du Projet intra-ACP sur les services météorologiques et les applications associées (CLIMSA) de l'Union européenne.
11. Le PROE continuera de collaborer avec ses Membres afin de promouvoir et d'assurer le financement du Programme décennal d'investissement Weather Ready Pacific, approuvé par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique et reconnu par les ministres des Affaires étrangères du Pacifique comme une approche globale répondant aux besoins de la région Pacifique.

12. Le PROE continuera à développer le programme sur les connaissances traditionnelles (CT) et à étendre son soutien à Tuvalu et aux Kiribati, notamment en organisant des formations sur la collecte, le stockage et le suivi des indicateurs météorologiques et climatiques des CT, et en développant des produits de communication sur les CT pour les communautés par le biais du COSPPac, CREWS 2.0 et du projet Enhancing Climate Information and Knowledge Services for resilience in 5 island countries of the Pacific Ocean (Renforcement des services d'information et de connaissances climatiques pour la résilience dans 5 pays insulaires de l'océan Pacifique, financé par le PNUE (PNUE/FVC).
13. Le PROE continuera à fournir des informations mensuelles sur le climat saisonnier et à renforcer les capacités des SMHN, ainsi que des cours virtuels sur les services climatiques et l'informatique via la plateforme de formation en ligne du PCCC, par le biais du COSPPac et du projet ROK-PI CliPS (Services de prévision climatique des îles du Pacifique de la République de Corée).
14. Le PROE continuera d'apporter son soutien à l'application de la décision du CMP de soutenir le plan de mise en œuvre du réseau du Centre climatique régional des îles du Pacifique (PI-RCC) et de le faire passer d'une phase de démonstration à une phase pleinement opérationnelle. Les secteurs seront soutenus par le biais des Forums sur les perspectives climatiques des îles du Pacifique (PICOF) qui se tiennent deux fois par an, par la facilitation des Forums nationaux sur les perspectives climatiques (NCOF) et des sessions climatiques sectorielles, et par le développement d'études de cas sectorielles démontrant l'utilisation et la valeur des sciences du climat pour la prise de décision par le biais du projet ClimSA.

Objectif régional 1.4 : Aider les Membres insulaires océaniques à obtenir et à gérer les financements liés aux changements climatiques et leurs mécanismes d'accréditation nationaux.

15. Le PROE continuera d'apporter son appui aux Membres pour renforcer leurs capacités par le biais de formations sur le financement de l'action climatique destinées aux cadres prodiguées via la plateforme de formation virtuelle du PCCC.
16. Le PROE poursuivra son soutien aux pays pour renforcer l'accès au financement climatique et l'exécution technique des projets de préparation et d'accréditation de l'AND.
17. Le PROE poursuivra son soutien aux pays dans l'élaboration de projets et de propositions sur les changements climatiques.
18. Le PROE poursuivra ses activités de soutien et de préparation des pays à l'accès au financement climatique en fournissant des conseils, des formations et une assistance pour l'élaboration et l'exécution de projets de préparation.
19. Le PROE poursuivra son soutien aux pays par la fourniture de conseils et d'une assistance technique pour l'élaboration de projets de réserve, afin de garantir l'alignement des programmes de travail des entités du Fonds de financement du climat sur les priorités nationales.

Objectif régional 1.5 : Aider les Membres des îles du Pacifique à élaborer des politiques permettant d'assurer une réponse aux enjeux associées aux pertes et aux dommages, aux changements climatiques et à la mobilité des populations induite par les catastrophes.

20. Les petits États insulaires du Pacifique (PÉIDP) seront soutenus dans le renforcement de leurs capacités en matière de pertes et de dommages, dans l'établissement d'une base de données probantes sur les pertes et les dommages et par la fourniture de conseils techniques pour faciliter les réponses nationales aux pertes et aux dommages. Cela aidera également les PÉIDP dans leur engagement international en matière de changements climatiques, en particulier dans les négociations sur l'établissement d'un mécanisme de compensation des pertes et dommages que les PÉIDP ont soulevé lors de la 26^e Conférence des Parties de la CCNUCC.

Défis et opportunités

21. Avec la réouverture des frontières au troisième trimestre 2022 dans le Pacifique, il y aura une concurrence entre les programmes techniques du PROE, les agences CORP et les autres agences donatrices pour accélérer l'exécution des projets afin de respecter les délais. Les pays seront donc soumis à une pression accrue pour répondre aux demandes d'engagement des parties prenantes.

22. La coordination interne pour les activités conjointes à travers les programmes techniques du PROE est une opportunité de renforcer l'engagement tout en allégeant la charge des multiples engagements connexes avec les Membres.

23. Il existe un intérêt pour des accords bilatéraux pour le soutien financier du climat dans le Pacifique afin de soutenir l'atténuation, l'adaptation et les réponses aux pertes et dommages, ce qui présente d'autres opportunités pour un engagement renforcé avec les Membres.

Recommandation

24. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :

- 1) **prendre en compte** la mise à jour de la mise en œuvre des activités de l'objectif régional 1 pour la période biennale de 2022 à 2023.

jeudi 30 juin 2022